

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réserve
au
Moniteur
belgeTribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

27 JAN. 2026

Le Greffier

N° d'entreprise : **0456 697 675**

Nom

(en entier) : **BEADS BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue du Marquis(FL) 4, B-6220 Fleurus**

Objet de l'acte : Constatation de données non actualisées ou erronées à la Banque-Carrefour des Entreprises. Cessation de fonctions d'un administrateur. Rectification - Renouvellement de mandats d'administrateurs - Renouvellement du mandat du commissaire - Renouvellement du mandat d'un administrateur-délégué - Nomination d'un délégué à la gestion journalière - Fin du mandat d'un délégué à la gestion journalière - Pouvoirs spéciaux pour les formalités de publication et administratives.

I. Extrait des décisions écrites unanimes des actionnaires du 26 novembre 2025.

Chaque actionnaire :

(a) CONSTATE que sont reprises à la Banque-Carrefour des Entreprises :

- Madame Maria Jose Fernandez Menendez en tant qu'administrateur et délégué à la gestion journalière ;
- [...]

- CONFIRME et, en tant que de besoin, RATIFIE, la fin du mandat d'administrateur de Madame Maria Jose Fernandez Menendez, en date du 8 octobre 2021.

[...]

- DÉCIDE par conséquent de faire rectifier les données reprises à la Banque-Carrefour des Entreprises.

(b) CONSTATE que le mandat d'administrateur de SOVITEC MONDIAL SA, représentée par son représentant permanent Monsieur Kelly O'Brien, a expiré le 17 juin 2020.

- CONFIRME et, en tant que de besoin, RATIFIE, le renouvellement du mandat d'administrateur de SOVITEC MONDIAL SA, représentée par son représentant permanent Monsieur Kelly O'Brien, jusqu'à la date des présentes décisions.

- DÉCIDE de renouveler le mandat d'administrateur de SOVITEC MONDIAL SA, représentée par son représentant permanent Monsieur Kelly O'Brien, élisant domicile au siège de la Société, à compter de ce jour, pour une durée de six (6) ans.

- CONSTATE que le mandat d'administrateur de Madame Sylviane Meeus viendra à expiration le 1er février 2026.

DÉCIDE de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Sylviane Meeus, élisant domicile au siège de la Société, à compter de ce jour, pour une durée de six (6) ans.

DÉCIDE que les administrateurs ne sont pas rémunérés pour l'exercice de leur mandat.

(c) CONSTATE, en ce qui concerne le mandat du commissaire de la Société, que les décisions suivantes n'ont pas été publiées :

(i) Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30/06/2022 décidant de renouveler le mandat du commissaire, à savoir Deloitte Réviseurs d'Entreprises, représentée par son nouveau représentant permanent Monsieur Carl Laschet, jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2023 ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/02/2026 - Annexes du Moniteur belge

(ii) Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 juin 2024 décidant de renouveler le mandat du commissaire, à savoir Deloitte Réviseurs d'Entreprises, représentée par son représentant permanent Monsieur Carl Laschet, pour une durée de trois (3) ans à partir du 28 juin 2024 [...].

(d) DÉCIDE d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae, Els Bruls et/ou tout autre avocat ou employé du cabinet d'avocats Loyens & Loeff Advocaten-Avocats SRL, élisant domicile Avenue de Tervueren 2, 1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue d'accomplir (i) les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la décision relative au mandat du commissaire de la Société mentionnée dans le procès-verbal de l'assemblée générale de la Société du 28 juin 2024, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer l'enregistrement ou la modification de l'information de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, et (iii) toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

II. Extrait des décisions écrites unanimes des administrateurs du 26 novembre 2025.

Chaque administrateur :

(a) CONSTATE que sont repris à la Banque-Carrefour des Entreprises :

- [...]
- Madame Maria Jose Fernandez Menendez en tant qu'administrateur et délégué à la gestion journalière ;
- Monsieur David Coulon en tant que délégué à la gestion journalière ;
- [...]

[...] .

CONFIRME et, en tant que de besoin, RATIFIE, la fin du mandat de délégué à la gestion journalière de Madame Maria Jose Fernandez Menendez, en date du 8 octobre 2021.

CONFIRME et, en tant que de besoin, RATIFIE, la fin du mandat de délégué à la gestion journalière de Monsieur David Coulon, en date du 18 juillet 2025.

[...]

- DÉCIDE par conséquent de faire rectifier les données reprises à la Banque-Carrefour des Entreprises.

(b) CONSTATE que le mandat d'administrateur-délégué de SOVITEC MONDIAL SA, représentée par son représentant permanent Monsieur Kelly O'Brien, a expiré le 17 juin 2020.

CONFIRME et, en tant que de besoin, RATIFIE, le renouvellement du mandat d'administrateur-délégué de SOVITEC MONDIAL SA, représentée par son représentant permanent Monsieur Kelly O'Brien, jusqu'à la date des présentes décisions.

DÉCIDE de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de SOVITEC MONDIAL SA, représentée par son représentant permanent Monsieur Kelly O'Brien, élisant domicile au siège de la Société, à compter de ce jour, pour une durée indéterminée.

DÉCIDE que les administrateurs-délégués ne sont pas rémunérés pour l'exercice de leur mandat.

(c) DÉCIDE de confier la gestion journalière de la Société à Monsieur Christophe Montavon, élisant domicile au siège de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée. Ce mandat inclut le pouvoir de représentation externe, tel que prévu dans les statuts de la Société.

PRÉCISE, en tant que de besoin, que les personnes en charge de la gestion journalière de la Société jouissent de pouvoirs concurrents et peuvent chacune agir seule.

DÉCIDE que le délégué à la gestion journalière ne recevra pas de rémunération spécifique pour l'exécution de ce mandat.

(d) DÉCIDE de mettre fin au mandat de délégué à la gestion journalière de Monsieur Olivier Debouche, avec effet immédiat.

(e) DÉCIDE d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae, Els Bruls et/ou tout autre avocat ou employé du cabinet d'avocats Loyens & Loeff Advocaten-Avocats SRL, élisant domicile Avenue de Tervueren 2, 1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue d'accomplir (i) les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer l'enregistrement ou la modification de l'information de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, et (iii) toutes les formalités, le cas échéant, auprès de

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/02/2026 - Annexes du Moniteur belge

l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

Signé,

Johan Lagae

Avocat - Mandataire spécial.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).